

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2004  
(convocation du 8 décembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROU Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENICAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)  
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)  
Mme ISTE Michèle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)  
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre  
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)  
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)  
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE**

**Mérignac - Projet de ZAC "Centre Ville" - Modification des périmètres de concertation et de prise en considération - Autorisation - Décision**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°99/510 du 28 mai 1999, le Conseil de Communauté a décidé de mettre en place la procédure de concertation sur le projet de ZAC du Centre Ville de Mérignac.

Par délibération n°99/511 du 28 mai 1999, le Conseil de Communauté en application de l'article L111-10 du code de l'urbanisme, a créé un périmètre de prise en considération autorisant M. le Maire à se prononcer sur les permis de construire.

Des études préalables ont été menées au cours des années 2001 et 2002.

A l'issue de ces études, la Communauté Urbaine a décidé :

- ☞ par délibération n°2003/221 du 28 mars 2003 de modifier le périmètre de concertation afin qu'il corresponde au projet urbain développé par la future opération d'aménagement.
- ☞ par délibération n°2003/222 du 28 mars 2003 d'approuver les conclusions des études préopérationnelles et de confier par convention de mandat, à BMA, la constitution du dossier de création de la ZAC.

Aujourd'hui, l'avancement du projet en phase 2.2 définissant plus précisément dans ces grandes lignes le programme et le plan de composition du projet d'aménagement et l'emprise du tramway aujourd'hui arrêtée ont permis la mise au point du dossier de création et de ce fait d'ajuster les périmètres de concertation et de prise en considération.

Le périmètre du projet est désormais délimité :

- au Nord par l'avenue de l'Yser,
- à l'Ouest par la rue André Malraux,
- à l'est par l'emprise du tramway avenue Maréchal Leclerc.

Les objectifs poursuivis quant à eux restent inchangés et consistent à :

- renforcer les fonctions de centralités urbaines, résidentielles et commerciales,
- accompagner l'arrivée du tramway par la restructuration d'une façade urbaine structurée, au droit de l'avenue du Maréchal Leclerc.

Le processus de concertation se poursuivra donc, en étroite association avec Monsieur le Maire de Mérignac qui prendra toutes les mesures d'application matérielle y afférentes, conformément à une délibération prise par son Conseil Municipal.

Un dossier modificatif, en deux exemplaires, sera annexé à celui actuellement en place

à savoir :

- Un à la Mairie de Mérignac,
- Un au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il pourra être consulté par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles.

Le nouveau dossier de concertation comportera :

- la présente délibération,
- un rapport de présentation définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet,
- quatre plans présentant les périmètres initiaux et les périmètres modifiés du projet.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en Mairie de Mérignac et au siège de notre Etablissement Public, la publicité de cette modification sera effectuée par insertion dans le Journal sud-Ouest. La fin de cette procédure sera également annoncée par voie de presse avant la délibération du Conseil de Communauté visant à approuver le bilan de la concertation.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**AUTORISER** la mise en place du dossier modificatif de concertation intéressant le projet de ZAC "Centre Ville" à Mérignac.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

Pour expédition conforme,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
13 JANVIER 2005

M. Alain ROUSSET

